



ELABORATION DU PPBE DE GPSO

Intervention de Mme Bruneau, Maire-Adjoint de Boulogne-Billancourt en charge du Développement Durable, Conseiller Communautaire

Sommaire

- 1 - Les Cartes Stratégiques de Bruit**
- 2 – Diagnostic acoustique territorialisé et détermination des zones à enjeux : élaboration du PPBE**
- 3 - Planning prévisionnel**

1 - Les Cartes Stratégiques de Bruit

État d'avancement :

- Arc de Seine et Val de Seine ont réalisé leurs cartes de bruit entre 2007 et 2009, conformément à la réglementation
- Création de GPSO au 01/01/2010 → **fusion des cartes et harmonisation des référentiels**

2- Diagnostic acoustique territorial : détermination des zones à enjeux

Étude des cartes acoustiques et échanges avec les communes

→ détermination de zones à enjeux thématiques

Identification des zones avec les terminologies suivantes :

- « **zone à traiter** »
- « **zone à valoriser** »

• Une **zone à traiter** est une zone qui croise une source de bruit (axe routier important, etc.) avec une exposition de la population ou des bâtiments sensibles telles que définies dans la réglementation (santé et enseignement)

• Une **zone à valoriser** est une zone d'intérêt acoustique, écologique et/ou liée à l'usage (ressourcement, tranquillité)

2- Diagnostic acoustique territorial : détermination des zones à enjeux

- Critères de sélection des zones à enjeux pour GPSO (liste non exhaustive):

Zones à traiter	Zones à valoriser
Dépassement de valeur(s) limite(s)	Zone calme (notion à définir // < 50 dB(A) par ex.)
Présence d'établissements sensibles d'enseignement ou de santé	Qualité environnementale de l'espace
Exposition de la population	Usage de l'espace (lieu de ressourcement de la population, etc.)
Gêne potentielle (plaintes)	Zones sur lesquelles la ville souhaite mettre en place des actions dans le cadre de son projet d'aménagement urbain
Zones sur lesquelles la ville souhaite mettre en place des actions dans le cadre de son projet d'aménagement urbain (ex: zonage habitat dégradé)	...

En complément des zones à enjeux, des thématiques transversales

Objectif = prendre en compte également les aspects non réglementaires du bruit (sur propositions des communes notamment).

- **Création de groupes de travail GPSO/Villes :**

Deux roues motorisées

Éléments techniques sur toiture (ventilation, extracteurs, aération...)

Prise en compte du bruit dans les documents d'urbanisme et les projets de construction

Commerces / livraisons

Eco-construction, avec un volet chantier

- **Réflexions à poursuivre par GPSO:**

Suivi des nuisances de l'Héliport (CCE et Charte de l'environnement)

Montage financier et incitation à l'isolation acoustique

3 - Planning prévisionnel

1 . Définition des actions et coordination avec les acteurs : janvier-mars 2012

- Collaboration et échanges avec les gestionnaires pour définition conjointe des actions
- Étude du financement et du montage technique des actions
- Comités techniques et de pilotage (en lien avec les communes et les gestionnaires)

2. Élaboration du projet de PPBE (planification, financement...) : mai 2012

3. Concertation du public : juin – juillet 2012

4. Arrêt du PPBE : août 2012

Annexe : Comité de pilotage « BRUIT »

Élu référent : Mme BRUNEAU

Liste des partenaires :

- Les 7 Villes de GPSO
- Bruitparif
- Conseil Général des Hauts-de-Seine
- Conseil Régional d'Île-de-France
- Ville de Paris
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) et DRIEA-DIRIF pour RN 118
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France (DRIEE) - unité territoriale 92
- RFF
- RATP (Direction acoustique et vibrations)
- Direction Générale de l'Aviation Civile, bureau de l'Environnement
- Aéroports de Paris, Direction aménagement et programmes, section acoustique
- Direction de l'Aviation Civile Nord, subdivision Environnement et urbanisme